

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit le 13 septembre à 19h les conseillers municipaux de la commune de Bréville sur Mer étant réunis au lieu ordinaire de ses séances, par convocation légale sous la présidence de Mme ANDRIEUX Annick, Maire.

Date de convocation : le 28 juin 2018

Etaient Présents :

Mmes Annick ANDRIEUX, Marie-Claude HOLLANDE, Marine LAPIE, Claudine LAMORT, Nicole MAUDUIT, Mrs Stanislas MARTIN, Jacques BOUTOUYRIE, Jean Michel NOGUES, Jean-Michel POLGE, Bruno BOUET, Hubert LECOURT,

Absents excusés :

Jacques BOUTOUYRIE ayant donné procuration à Jean-Michel POLGE
Claudine LAMORT ayant donné procuration à Brunon BOUET
Frédéric FORTIN ayant donné procuration à Nicole MAUDUIT
Hubert LECOURT ayant donné procuration à Annick ANDRIEUX

Absents non excusés :

Alain HENRY, Jean-Michel NOGUES

Secrétaire de séance : Mme Nicole MAUDUIT

SUBVENTION POMPIERS

Le centre d'incendie et de secours de Bréhal-Cérences, en lien étroit avec son Amicale, projette l'installation d'une stèle commémorative en mémoire des sapeurs-pompiers disparus en service commandé, mais aussi au souvenir de leurs anciens sapeurs-pompiers. Elle permettrait, à chaque fois qu'il serait nécessaire de rendre un hommage aux sapeurs-pompiers ayant perdu la vie pendant l'accomplissement de leurs missions exemplaires.

Ce lieu de mémoire serait installé dans la cour du centre d'incendie et de secours de Bréhal, rue Louis Beuve.

Dans cette optique, le centre d'incendie sollicite une subvention exceptionnelle à la hauteur de 0,20€ par habitant pour les communes et de 2000€ pour la communauté de communes.

Le coût total pour la réalisation et l'installation de cette stèle serait de 9000€.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement de cette subvention

LE DEVENIR DU LOCAL DE LA BERGERIE

Depuis le 1^{er} janvier 2018 le SMPGA (Syndicat Mutualisation de Production Granville Avranches) locataire de la commune 2 avenue de Jersey s'est installé au pôle de l'eau à Saint Pair sur Mer, les locaux de Bréville sont donc vacants. Par conséquent, nous envisageons de les proposer à la location pour une profession libérale. Ces locaux sont de plein pied donc facile d'accès avec un parking à proximité.

A l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable et autorise le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires pour trouver un locataire.

SDEM

Le SDEM sollicite l'avis des communes membres sur l'extension du périmètre d'intervention du syndicat par l'adhésion de la commune de Tessy-Bocage

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1 et L 5712-18

- Vu la délibération n° CS-2018-32 en date du 5 Juillet 2018 par laquelle le comité syndical du SDEM a accepté à l'unanimité l'extension de son périmètre d'intervention par l'adhésion de la commune de Tessy-Bocage

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant cette modification, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus.

Mr le Président / Mr le Maire expose aux membres du conseil communautaire / conseil municipal que :

- le Syndicat Départemental d' Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité.

- Suite à la création par arrêté préfectoral du 28 décembre 2017, de la commune nouvelle de Tessy- Bocage (Fervaches, Tessy/Vire, Pont-Farcy) à compter du 1^{er} Janvier 2018. Cette commune a décidé de transférer la compétence - autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE) au SDEM 50 sur l'ensemble de son territoire.

- Par délibération du 5 Juillet 2018, le comité syndical du SDEM 50 a approuvé à l'unanimité cette adhésion modifiant le périmètre du syndicat car la commune déléguée de Pont-Farcy était jusqu'alors située dans le Département du Calvados.

- Qu'en cas de majorité qualifiée réunie, cette extension de périmètre entrera en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2019

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune nouvelle de Tessy-Bocage au SDEM 50

REFLEXION SUR LE DEVENIR DU PRESBYTERE

Madame le Maire avait demandé aux conseillers municipaux lors du conseil municipal du mois de juillet dernier de réfléchir au devenir du presbytère. Après discussion, il en ressort que dans un premier temps nous allons demander une estimation de ce bâtiment. A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable.

INFORMATIONS TRAVAUX

Concernant les travaux de la RD 971 La Beaumonderie, les travaux d'eaux pluviales vont commencer le 24 septembre 2018 ensuite les travaux de voiries et d'éclairage public commenceront le 1^{er} Octobre 2018 pour une durée de 8 semaines. Quelques déviations seront à prévoir.

QUESTIONS DIVERSES

Le Label « Village Patrimoine du Pays de la Baie du Mont Saint Michel » a été créé en 2006 et comprenait 23 communes dont Bréville sur Mer. Ce Label a été fermé et n'existe plus.

La question du renouvellement de la labellisation des Villages actuels est posée.

Pour le renouvellement de ce Label avant fin décembre 2018 une nouvelle association au niveau national est proposée. Des réunions de travail ont déjà eu lieu, la prochaine aura lieu le 18 septembre 2018 à la Mairie de Le Mesnil Ozenne.

L'ordre du jour sera le suivant :

- bilan de l'auto-évaluation des villages
- présentation des travaux du groupe de travail pour validation
- bilan de nos avancées par rapport à notre feuille de route 2018

Un compte rendu vous sera fait au prochain conseil municipal afin de pouvoir prendre une décision sur la continuité de ce Label